

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2024.50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	01
Présents :	24
Procurations :	02
Votants :	26

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE le DIX SEPT, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de SEPTEMBRE, sous la présidence de M. Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Françoise CHASSON - Francis CLUTIER - Marie EL FARKH - Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Françoise VOLLE - Patrick ARCHIMBAUD - Eric JOURET – Nicole TOGNETTY - Robert LACROTTE - Peggy BROC - Aurélien ROUSSET - Marjorie LAJOIE - Mélody FERRERO - Laurent FAURE - – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON - Martine BUREL - Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD - Laurent TOUZET

Procurations : Laurent LEWANDOWSKI à Robert LACROTTE – Franck REVEL à Vincent MOUNIER

Absente : Anne VENTALON

Secrétaire de séance : Peggy BROC

Rapport d'activités de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) 2023_Communication

L'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le Conseil Municipal examine le rapport transmis et en prend acte.

Il est précisé que ledit rapport est consultable en Mairie aux services techniques ou communicable par mail sur demande.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ce rapport.

« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le **19 SEP. 2024**
et de sa publication à la même date »

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 18 septembre 2024

Le Maire

Michel CEYSSON

